



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE REUNIRA EN SEANCE ORDINAIRE LE :

MERCREDI 22 JANVIER A 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

- 1. Engagement financier préalable au vote du Budget Primitif 2014 – Autorisation de dépenses d'investissement – Budget Ville - RPA**
- 2. Modification n°2 des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Commune les Portes Briardes entre Villes et Forêts**
- 3. Résiliation anticipée de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'opérateur SFR sur le site de la déchetterie et signature d'une nouvelle convention**
- 4. Participation des concessionnaires aux frais de référencement des réseaux sensibles de classe C**
- 5. Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable**
- 6. Approbation du plan de secours en eau potable**
- 7. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – travaux de mise en séparatif du Clos de la Vigne**
- 8. Attribution de la prime de service et de rendement et de l'indemnité spécifique de service**
- 9. Modification tableau des emplois communaux**
- 10. Citation devant le Tribunal Correctionnel**
- 11. Compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués**
- 12. Questions diverses**

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE 16 JANVIER 2014

LE MAIRE,



JEAN-FRANÇOIS ONETO.